

Stage syndical : Droits des AED et AESH

➡ Mercredi 29 Avril : Journée AESH
Jeudi 30 Avril : Journée AED ←

⇒ Syndiqué·es ou non : Inscrivez-vous !

La précarité concerne 1/4 des salarié.es de l'éducation nationale. De plus l'État en tant qu'employeur déroge à certains principes du code du travail (ex : possibilité de ne pas cotiser à l'assurance chômage). **Le quotidien est souvent un calvaire pour les AESH et les AED.**

Le calvaire est financier, administratif et pédagogique... Cette rentrée 2025 connaît encore des **dysfonctionnements administratifs intolérables** (pas de contrat, retard de paie...) qui sont le symbole d'une **maltraitance institutionnelle** et de mépris envers des métiers essentiels.

MÊME PRÉCAIRES ON A DES DROITS !

L'objectif de ce stage est que les personnes concernées par ces statuts se regroupent, parlent de leurs quotidiens et ressortent de leur journée de stage mieux outillé·es individuellement et collectivement.



**LES JOURNÉES DE FORMATIONS
SYNDICALES SONT UN DROIT !**

On a le droit à 12 jours / an et c'est compté comme du temps travaillé, donc payé !



Le programme du stage

Nos stages étant parfois victimes de leur succès, les places peuvent partir vite ! N'hésitez donc pas à envoyer vos envies de formation avec votre intention de participer à ce stage et aux repas du midi : isere@sudeducation.org

Mercredi 29 Avril : AESH	Jeudi 30 Avril : AED
8h30 - Accueil café 9h - Tour de table et témoignages 10h - Droits et obligations dans la Fonction Publique pour les statuts précaires de droit public 11h - Les Missions des AESH et l'organisation des PIAL et des PAS	8h30 - Accueil café 9h – Tour de table et témoignages 10h - Droits et obligations dans la Fonction Publique pour les statuts précaires de droit public 11h - Missions des AED et organisation des établissements
REPAS COLLECTIF À PRIX SOLIDAIRE	
14h - Présentation des outils de recherche : legifrance, guides SUD éducation ... 14h30 - Ateliers par petits groupes : → Connaître ses droits : missions, CDIisation, titularisation... → Droits sociaux (sécu, aides...) → S'organiser au quotidien dans le PIAL : emploi du temps, affectation, hiérarchie... → Entrée et sortie du métier (droit à la formation, au chômage...)	14h - Présentation des outils de recherche : legifrance, guides SUD éducation ... 14h30 - Ateliers par petits groupes : → Connaître ses droits : missions, CDIisation, titularisation... → Droits sociaux (sécu, aides...) → Entrée et sortie du métier (droit à la formation, au chômage...) → Établissement : Problème d'équipe, autoritarisme de la direction

➡ Pourquoi s'inscrire à ce stage ?

L'Éducation nationale broie ses personnels, multiplie les types de contrats, tout en étant de plus en plus privatisée ! Seule une réflexion et action collectives nous permettront d'organiser nos luttes, de défendre nos droits syndicaux, et de militer quotidiennement au sein de cette institution.

Ce stage a pour but d'accueillir les précaires et titulaires de l'éducation nationale afin d'être (in)formé-e et de mieux (ré)agir individuellement et collectivement. : rompre avec l'isolement, le morcellement des tâches et l'arbitraire de l'administration ...

➡ Comment ?

1. Envoyez votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique et pour les **AESH** il faudra aussi joindre la demande **AATER d'ASA** (modèles de lettre plus bas) Cette demande se fait **minimum un mois avant** la date du stage.

⚠ Date butoir le 29 Mars 2026 dernier délai ! ⚠

En cas de difficulté n'hésitez pas à nous contacter : isere@sudeducation.org

2. Remplissez en ligne [le formulaire](#) qui nous aidera à préparer le stage au mieux et à prévoir les repas pour un temps convivial le midi. Le repas proposé est pris en charge par le syndicat

➡ Où ?

Local de SUD éducation 38
3 rue Federico Garcia Lorca, 38100 Grenoble

Il faudra sonner pour ensuite monter au deuxième étage.

En cas de difficulté financière pour les frais de déplacement ou de frais liés à de la garde d'enfant n'hésitez pas à contacter le syndicat !

Modèle pour s'inscrire au stage :

« Lieu », le
M^{me}/M le/la chef d'établissement

M^{me}/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera (soit le [date]) à [Grenoble/Vienne], stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris).

Signature :

CEFI-SCS
FORMULAIRE AATER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE AESH
Formulaire à être signé par le supérieur hiérarchique. Remplir et joindre à la demande.

AUTORISATION D'ABSENCE
Date : _____

IDENTITE :
Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
FAC : _____
Date de naissance : _____

ABSENCE :
Motif : _____
☐ Stage de formation
☐ Formation syndicale
☐ Formation professionnelle
☐ Formation continue
☐ Formation complémentaire
☐ Formation complémentaire

Signature :
Date : _____

⚠ Pour les AESH, vous devez également joindre un formulaire AATER d'ASA.

A retrouver en ligne ou à télécharger : [ici](#)

Si vous n'avez **PAS DE RÉPONSE 15 JOURS AVANT** le début du stage(soit le 15 Avril), celui-ci est réputé **ACCEPTÉ**.

EN CAS DE REFUS, CONTACTEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT :

isere@sudeducation.org

et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé et une copie du courrier de refus.

Et enfin prévenir le syndicat de ta participation :

[FORMULAIRE à compléter en ligne](#)

(formulaire à retrouver sur le site ou via ce QR code)



Pour tout savoir sur le congé de formation syndical c'est par [ici](#) !